

SARL A CAPITAL VARIABLE "LM FACTORY"
Au capital de 7 622 €
Siège social : 2, rue Marie Benoit 75012 PARIS
R.C.S. de PARIS n° B 418 378 006

54037

983 627h

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés

Mademoiselle Nadège LAGARDE
Agissant en sa qualité d'associé de la SARL à capital variable "LM FACTORY"
dont le capital social est de 500 parts
Titulaire de 25 parts d'une valeur nominale de 15,24 € par part
né le 14 septembre 1970 à SURESNES (92)
de nationalité française
Profession
célibataire
demeurant 70, rue des Prairies 75020 PARIS

Ci-après dénommé le cédant

d'une part

et

Mademoiselle Béatrix MOURER
né le 21 juin 1969 à L'HAY LES ROSES (94)
de nationalité française
Profession : Directrice de Production
célibataire
demeurant 2, rue Marie Benoist 75012 PARIS

Ci-après dénommé le cessionnaire

d'autre part

Ext 170

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE PERE LACHAISE
Le 25/07/2003 Bordereau n°2003/232 Case n°19
Enregistrement : 132 € Pénalités : 15 €
Timbre : 90 € Pénalités : 6 €
Total liquidé : deux cent quarante-trois euros
Montant reçu : deux cent quarante-trois euros
L'Agent
Mme Edwige FANTINO
L'agent des Impôts

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

I) Exposé préalable.

La SARL à capital variable "LM FACTORY" a été constituée par acte sous seing privé en date du 31 mars 1998.

La SARL à capital variable "LM FACTORY" a été immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n° B 418 378 006, le siège social de la Société a été fixé à PARIS 12ème arrondissement, 2, rue Marie Benoist.

Ladite Société a pour objet :
"Principalement : communication, promotions et organisations d'évènements".
"Egalement : label, production, audiovisuelle, presse écrite, TV, radio et multimédia, exploitations de droits et produits dérivés".

BN

LN

II) Cession de parts.

Par les présentes, Mademoiselle Nadège LAGARDE soussigné de première part, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Mademoiselle Béatrix MOURER 25 parts, qui accepte la pleine propriété de ces 25 parts.

Le cédant déclare être propriétaire de 25 parts dont le montant n'a pas été intégralement libéré, dans la SARL "LM FACTORY", numérotées de 476 à 500, pour les avoir acquises lors de la constitution de ladite société par acte sous seing privé en date du 31 mars 1998, pour un prix de 250 francs (38,11 €) et un solde à voir régler au titre de la libération du capital de 2 250 francs (343,01 €).

III) Propriété et jouissance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes et bénéfices qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date, quelle que soit leur origine et antériorité.

IV) Conditions générales.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parties déclarent avoir :

- un exemplaire des statuts.
- toutes informations utiles relatives au fonctionnement de la SARL "LM FACTORY".

V) Prix - modalités de paiement.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 2 750,00 € pour les 25 parts cédées, étant rappelé que lors de la constitution de la Société, Mademoiselle Nadège LAGARDE a fait un apport en numéraires de 250 francs (38,11 €).

La libération du solde du prix à régler représentant 25 parts sur 250, soit 2 250 francs (343,01 €) n'a pas été réalisée par Mademoiselle Nadège LAGARDE. Mademoiselle Béatrix MOURER déclare en avoir une parfaite connaissance et se devra lors de la libération du capital à effectuer, de procéder au règlement auprès de la Société "LM FACTORY" de la somme de 343,01 €, totalement indépendant du montant de la présente cession.

Le prix de cession sera payé comme suit :

La moitié du prix de cession, soit 1 325,00 € est payée comptant séance tenante, au moyen de la remise d'un chèque par le cessionnaire au cédant qui lui en donne bonne et valable quittance - dont quittance.

Le solde sera réglé soit 1 325,00 € sera réglée 23 mai 2003.

BSA L.A

VI) Bénéfices et chiffres d'affaires.

Une attestation de l'expert comptable de la Société "LM FACTORY" est assortie au présent acte.

Année	Chiffre affaire HT	Résultat
2000	558 321	- 58 075
2001	711 401	+ 64 171
2002	1 502 580	+ 100 000 (estimé)

VII) Origine de propriété.

Les parts cédées ont été acquises par le cédant lors de la constitution de la SARL "LM FACTORY" (acte sous seing privé en date du 31 mars 1998), par un apport en numéraires de la somme de 250 francs (38,11 €), donnant droit à 25 parts sur 500 de ladite société (parts numérotées de 476 à 500), étant rappelé que la libération du solde du prix à régler représentant 25 parts sur 500, soit 2 250 francs (343,01 €) n'a pas été réalisée par Mademoiselle Nadège LAGARDE.

VIII) Déclarations générales.

Les soussignés de première et seconde part déclarent chacun, en ce qui les concernent :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être, en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en l'état de cessation de paiements ou déconfiture.

- qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation financière avec l'étranger.

Le soussigné de première part déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de ceux des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies.

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement.

- que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en état de cessation des paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficultés ou de redressement et/ou liquidation judiciaire.

IX) Formalités de publicité.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et publicité. Mademoiselle Béatrix MOURER gérant de la SARL "LM FACTORY", se voit confier

BN LN

tous pouvoirs en vue de remplir les formalités de publicité prescrites par la loi.

X) Enregistrement.

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champs d'application des dispositions de l'article 1655 ter du C.G.I. et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de cession des droits sociaux sont dus au taux de 4,80%, exigible lors de l'enregistrement du présent acte dans le mois de la cession (Centre des Impôts de l'acquéreur).

Le cédant fera son affaire personnelle de l'imposition sur les plus-values résultant de l'acte de cession.

XI) Frais.

Les frais auxquels le présent acte donnera lieu, seront supportés par Mademoiselle Béatrix MOURER pour ceux se rapportant à la cession des parts à lui consenties.

XII) Déclaration de sincérité.

Les parties affirment sous les peines édictées à l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

XIII) Clause attributive de compétence.

En cas de difficultés d'application de la présente et de ses suites, les parties conviennent d'un commun accord que seuls seront compétents les Tribunaux de PARIS.

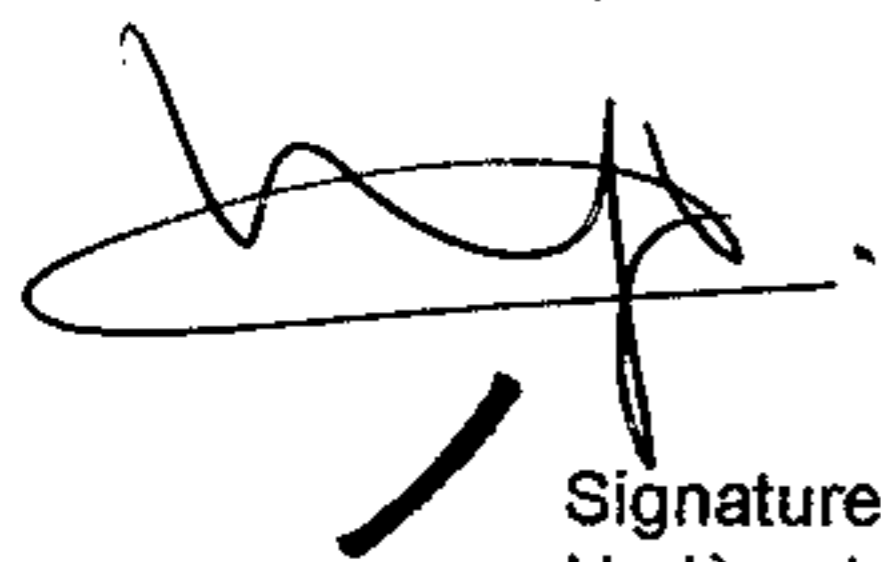
XIV) Formalités de publicité à l'égard de la Société "LM FACTORY".

Le cessionnaire s'engage à déposer un original de l'acte de cession au siège de la Société "LM FACTORY" contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt (L221-14 du Code de Commerce).

P.J. : Attestation de l'expert comptable de la Société "LM FACTORY".

Fait à PARIS le 23^{juin} 2003 en 6 exemplaires en original, dont :

- un pour l'enregistrement.
- un à déposer au siège de la société "LM FACTORY".
- deux pour le dépôt en annexe au R.C.S. de PARIS.



Signature de Mademoiselle
Nadège LAGARDE
"Bon pour cession de 25 parts de la SARL LM
FACTORY au prix total de 2 750 €"

Signature de Mademoiselle
Béatrix MOURER
"Bon pour acceptation de l'acquisition
de 25 parts de la Société "LM
FACTORY" au prix total de 2 750 €"

Bon pour acceptation de l'acquisition
de 25 parts de la société LM FACTORY
au prix total de 2750€.



Bon pour cession de 25 parts
de la SARL LM FACTORY
au prix total de 2750€

PATRICE DOUANNE

EXPERT COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARISIENNE

6, RUE DE CHANTILLY
75009 PARIS
45 26 67 07

10 h à 12 h 30 - 15 h à 19 h

LM FACTORY
2 RUE MARIE BENOIST
75012 PARIS

Objet: **Renseignements comptables en EUROS**

Réf.:

ANNEE	CHIFFRE AFFAIRE H.T.	RESULTAT
2000	558 321	- 58 075
2001	711 401	+ 64 171
2002	1 502 580	+ 100 000 (1)

Au 30/09/2002

Fait à paris le 07 Avril 2003

Patrice DOUANNE
 Expert-Comptable
 6, rue de Chantilly
 75009 PARIS
 Tél. 45.26.67.07

(1) Estimé

N. L. A.
BA